

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	19
Trois mois	8
POMTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

Chez tous les Libraires :
A SAUMUR,
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.
A. EWIG,
Rue Tolbiac, 10.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ELECTION A la Chambre des Députés Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER
Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire.
CANDIDAT DU GOUVERNEMENT
DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

A MM. les Electeurs de l'arrondissement de Saumur.
Messieurs,
En venant de nouveau solliciter vos suffrages, je n'ai rien à changer aux déclarations que je faisais devant vous l'année dernière, et qui m'ont valu l'honneur d'être élu député de l'arrondissement à une majorité de 4,200 voix.

Sans renier mon passé, sans cacher les convictions auxquelles je suis demeuré fidèle, je promettais, en 1876, de soutenir énergiquement le maréchal de Mac-Mahon jusqu'au terme de ses pouvoirs ; je m'engageais à défendre dans leur intégrité ses prérogatives constitutionnelles ; je me disais résolu à lui prêter le concours qu'il réclamait des bons citoyens, pour assurer au dehors le maintien de la paix, et réprimer à l'intérieur l'esprit de destruction et d'anarchie.

Ce programme est toujours le mien, Messieurs. Je l'ai suivi à la Chambre, en me rangeant parmi les adversaires déterminés des idées radicales ; j'y persiste plus que jamais en présence du conflit sur lequel vous allez vous prononcer.

La question se pose nettement entre le Maréchal et ses ennemis. J'ai la certitude, dans cette crise, votre patriotisme n'hésitera pas. Vous voyez de quel côté se trouvent le respect du droit, le désintéressement, les services rendus, la sincérité politique. Vous êtes non moins frappés des redoutables perspectives qu'ouvrirait l'élection d'une Assemblée hostile au chef de l'Etat. De longues agitations, des désordres répétés, l'arrêt du travail, la ruine du commerce et de l'industrie en seraient la conséquence immédiate. Il n'est personne d'honnête qui ne veuille éviter à la France de pareils malheurs ; il n'est personne de sensé qui n'aperçoive clairement les conditions du salut. Le gouvernement nous demande de l'aider, par nos votes, à rétablir l'accord des pouvoirs publics.

Rallions-nous autour de lui en vue de ce résultat si nécessaire. Quels que soient nos antécédents, quelles que soient nos préférences, unissons-nous dans une même pensée de conservation sociale, dans un même désir de rendre la sécurité au pays. Nous pouvons tous le faire avec dignité, puisque cette alliance défensive n'exige d'aucun de nous le désaveu de ses sympathies, et que la Constitution a réservé l'avenir aux décisions de la volonté nationale.

Quant à votre ancien député, vous apprécierez si ses actes ont justifié votre confiance, et si vous devez lui renouveler un mandat qu'il croit avoir loyalement rempli. Il a trop l'expérience des luttes électorales, au temps troublé où nous vivons, pour ne pas s'attendre en ce moment à bien des attaques, peut-être à des calomnies. Mais il connaît aussi les populations dont dépend le sort de sa candidature. Il les sait équitables, fermes dans leurs opinions, prompts à faire justice des déclamations intéressées ; et il est persuadé, Messieurs, que toutes les violences,

toutes les manœuvres échoueront devant votre droiture et votre bon sens.

EUGÈNE BERGER,
Ancien Député, membre du Conseil général de Maine-et-Loire.

Circulaire du Comité conservateur DE MAINE-ET-LOIRE Aux Electeurs de l'arrondissement de Saumur.

« Monsieur et cher compatriote,
Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'adresse aujourd'hui à tous les bons citoyens. Il leur demande d'appuyer son gouvernement, et de l'aider à combattre les radicaux, qui sont les pires ennemis de l'ordre public.

Le Maréchal veut avant tout maintenir la paix, assurer la tranquillité, garantir au pays le repos et le calme sans lesquels l'ouvrier n'est jamais sûr de trouver du travail, l'agriculteur de bien vendre ses récoltes, le commerçant de voir prospérer son commerce, l'industriel de réussir dans son industrie.

Le devoir comme l'intérêt des honnêtes gens sont donc d'envoyer à la Chambre des amis du Maréchal, des hommes résolus à marcher toujours d'accord avec lui, des députés bien décidés à barrer le chemin aux agitateurs qui voudraient précipiter la France dans de nouvelles révolutions.

Pour obtenir ce résultat, il faut que nous soyons unis ; il faut que nous serions nos rangs ; il faut que personne ne se dispense, le 14 octobre prochain, de voter pour le candidat que le Maréchal désigne à vos suffrages ; il faut que pas un électeur ne manque à l'appel.

Aussi, Monsieur et cher compatriote, comme il n'y a point aujourd'hui d'intérêt plus pressant que de soutenir le gouvernement qui nous préserve de la guerre, du désordre et des dangers du radicalisme, nous ne doutons pas de votre empressement à vous rendre aux élections, et nous espérons que vous irez, le 14 octobre prochain, déposer dans l'urne un bulletin de vote au nom de M. BERGER, député sortant, qui est le candidat conservateur de votre arrondissement et l'ami du Maréchal.

Recevez, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de nos sentiments dévoués.
Les Sénateurs de Maine-et-Loire, présidents du Comité conservateur,
G^l M^l d'ANDIGNÉ, ACHILLE JOUBERT,
B. LE GUAY. »

Aux Electeurs.

« Français,
On vous dit que je veux renverser la République.
Vous ne le croirez pas.
La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter.
Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions de partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays.
Vous peserez mûrement la portée de vos votes.
Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affirmeront le

principe d'autorité sapé par la démagogie ; elles assureront l'ordre et la paix.
Des élections hostiles aggraveront le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entraveraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance.
Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé.

Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde, et qui n'est guidé que par l'amour de la Patrie !
Le Président de la République,
MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.
(Message du 19 septembre.)

Chronique générale.

ORDRE, PAIX, TRAVAIL, DÉVOUEMENT à la Patrie.

C'est la devise du maréchal de Mac-Mahon. C'est aussi celle des candidats qui lui sont dévoués.

Quelle est la devise des candidats de Gambetta, quel est leur programme ? A cette question, leurs partisans répondent : *Ils sont des 363.*

C'est trop et ce n'est pas assez. Ils sont avec les députés qui veulent réhabiliter la Commune ; ils sont défendus par des journaux qui empoisonnent le pays de leurs doctrines révolutionnaires, — c'est trop !

Ils veulent renverser le Maréchal pour rétablir la dictature de Gambetta, en attendant pis, — c'est trop !

A part ces projets bien connus et qui auraient pour effet de détruire la Constitution, ils se bornent à de vagues déclarations de progrès, d'instruction, de création de grandes voies de communication, — ce n'est pas assez !

Electeurs, aujourd'hui la société est menacée.

Pour maintenir à l'extérieur la paix et combattre le radicalisme et les fauteurs de troubles, le gouvernement réclame l'appui de tous les bons citoyens.

Ne lui refusez pas votre concours.

Les électeurs du département de Maine-et-Loire, en votant pour MM. Berger, de Soland, Fairé, Merlet, comte de Maillé, Durfort de Civrac et Janvier de la Motte, assureront la paix et la tranquillité au pays et ils sauvegarderont leurs propres intérêts.

On lit dans l'Estafette :

« Disons-le et proclamons-le sans cesse bien haut : le drapeau du Maréchal, c'est le drapeau de 89, c'est-à-dire le drapeau des conquêtes légitimes de la Révolution française, le drapeau de la tolérance, de la liberté de conscience, de l'égalité politique et civile, de la fraternité entre tous les citoyens, du progrès sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations légitimes et morales !

Mais ce drapeau n'est pas et ne sera jamais celui de 92 et de 93, le drapeau rouge et sanglant, le drapeau de la proscription, de l'échafaud, du désordre, du pillage, de la destruction de la famille et de la propriété, le drapeau de l'athéisme et du désespoir.

Ce que veut le Maréchal, ce que veulent les candidats autorisés par lui à se réclamer de son nom, les électeurs le savent. A eux maintenant de choisir ! Ils se souviendront que de leur choix dépend le sort de la France. »

Un journal dévoué aux 363, le Temps, fait la déclaration suivante :

« Personne n'accuse le gouvernement de cléricisme, et M. de Fourtou, en particulier, peut être certain que personne ne lui suppose une grande ardeur de convictions religieuses.

Eh bien ! que devient alors le fameux gouvernement des curés ?

Le Courrier de Rennes adjure avec raison les électeurs de se souvenir du camp de Conlie, et de ne pas s'exposer à y retourner en votant pour les candidats de Gambetta.

Voici en quels termes ce journal formule ce *memorandum* conservateur :

« Electeurs, comment pourriez-vous voter pour les 363, qui ont acclamé Gambetta comme chef pendant la dernière session de la Chambre, pour les amis et les complaisants de ce dictateur de malheur qui organisa en 1870 la défaite de nos dernières armées, qui acheva la ruine et le désastre de la nation !

Le nom de Gambetta reste à jamais, pour nos populations bretonnes, uni au souvenir abhorré de l'histoire du camp de Conlie, cet abominable épisode d'une lamentable campagne de désorganisation militaire.

Demandez à nos mobilisés bretons ce qu'ils ont souffert dans ce cloaque où tout leur manquait et où Gambetta leur refusait même les armes qu'il leur avait promises et que leurs chefs indignés réclamaient en vain. Oh ! le camp de Conlie ! souvenir d'amertume et d'humiliation que n'oublieront jamais ceux qui y ont été victimes de l'orgueilleuse fatuité de Gambetta ! Il se dressera toujours contre ceux qui travaillent à préparer à cet aventurier enrichi par nos désastres les voies et moyens de faire échec au Maréchal, de le chasser de la présidence et de s'y installer à sa place.

Nous dirons donc aux électeurs : « Souvenez-vous du camp de Conlie ! » quand vous déposerez votre bulletin dans l'urne électorale. »

Mardi soir, M. Gambetta a prononcé, dans une réunion privée de 6,000 personnes, un discours dans lequel il dit que le suffrage universel est menacé ; si la nation se déjouait, ce serait la décadence, la mort de la patrie, car sans le suffrage universel, l'ordre serait compromis, aucun pouvoir fort ne serait possible, tandis qu'avec le suffrage universel il ne peut pas y avoir de révolution.

M. Gambetta a fait un chaleureux éloge de M. Grévy qu'il présente comme successeur de M. Thiers. Il n'a pas lui-même d'autre ambition que celle de rester le représentant de la démocratie.

Quant au pouvoir, il ne demande à le gagner que si jamais il en est digne.

Gambetta attaque ensuite vivement le bonapartisme, puis le cléricalisme.

Il affirme que les députés républicains reviendront 400 et termine en disant que la France doit pouvoir après les élections montrer le cléricalisme vaincu.

CEUX QUI ONT PERDU L'ALSACE-LORRAINE.

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du 4 septembre, a déclaré devant la commission d'enquête de l'Assemblée sur la défense nationale que, quelque temps après Sedan, il eût été possible de faire la paix moyennant une très-minime cession de territoire.

Voici cette déclaration :

« Et je ne vous cacherai pas, messieurs, qu'à Ferrières, il m'eût été possible d'engager des négociations pour la paix, à des conditions moins cruelles que celles que nous pouvions craindre. A Ferrières, en effet, M. de Bismark m'avait parlé d'une paix possible au prix de la cession de Strasbourg et de sa banlieue, et je ne sais si ma conscience ne me reprochera pas de n'avoir pas saisi l'occasion qui m'était offerte. »

Ainsi, de l'aveu même de M. Jules Favre, au début du gouvernement du 4 septembre, on pouvait traiter, en cédant à la Prusse Strasbourg et sa banlieue seulement.

Ils ont préféré traiter trois mois plus tard, en abandonnant deux provinces, après avoir versé le sang de plus de 140,000 hommes.

La plupart des maires et adjoints révoqués pour hostilité manifeste au gouvernement, veulent proposer leur réélection aux conseils municipaux.

Ils ignorent les dispositions de la loi du 14 avril 1871, article IX : « Les maires et adjoints destitués ne seront pas rééligibles pendant une année. »

Or, pendant ce délai, il sera pourvu aux vacances des maires et adjoints révoqués, démissionnaires ou décédés.

Nous lisons dans l'Avenir militaire :

« On prête à M. le général Berthaut l'intention de demander au Président de la République de constituer, dès la rentrée des Chambres, une grande commission pour l'étude des lois militaires complémentaires. Cette commission extra-parlementaire se composerait de dix sénateurs, dix députés, dix officiers généraux, dont un intendant et un médecin inspecteur. »

La Germania, de Berlin, parlant du manifeste des gauches, s'exprime ainsi :

« Le Maréchal ne se laissera pas intimider par ce manifeste. Tous les conservateurs de la France savent maintenant, espérons-le, ce qu'ils peuvent attendre de ceux qui rêvent les libertés de 1789 et que, se sentant épouvantés par l'avenir qu'on leur réserve, ils feront tout leur possible pour établir un gouvernement conservateur et pacifique dans leur pays profondément déchiré. »

UNE PROFANATION.

Les excitations anti-religieuses des radicaux, dans la campagne électorale du 14 octobre, commencent à porter leurs fruits, dit le *Moniteur de la Loire*, et il cite, à l'appui, le fait suivant :

Vendredi, sur les 9 heures du soir, le vicaire d'Izieux était en chaire, prêchant un sermon aux fidèles réunis autour de lui.

Tout à coup, une centaine d'individus, qui s'étaient donné rendez-vous sur la place, ont fait irruption dans l'église et, interrompant violemment l'orateur, se sont mis à hurler, sur l'air de la *Marseillaise*, une parodie ignoble des cantiques chrétiens.

En même temps, quelques-uns de ces misérables, poussant leur cynisme hardiesse jusqu'aux dernières limites, s'emparaient des cloches et les sonnaient à toute volée !

D'autres se ruèrent sur le mobilier et les chaises, et les brisaient en menus morceaux au mi-

lien des vociférations et des menaces les plus sinistres.

Une mégère escaladait la chaire et se mettait en devoir de prononcer un discours, comme si l'enceinte sacrée eût été transformée en un club.

Les fidèles, épouvantés par ces scènes terribles, dignes des premiers jours de la Révolution de 93, essayaient de gagner la porte, assaillis par les huées, les insultes et les outrages des forcés, qui s'attaquaient particulièrement aux femmes et aux jeunes filles.

On put craindre, un instant, que le sanctuaire ne fût profané et que les vases sacrés ne fussent livrés au pillage.

Un grand nombre des envahisseurs avaient revêtu des déguisements et portaient de longues barbes noires, avec des chapeaux mous ou des casquettes enfoncées jusqu'au milieu du visage.

Le respectable vicaire d'Izieux, ayant tenté, à diverses reprises, de modérer la furie sacrilège de ces étranges paroissiens, avait été bafoué, injurié et livré à des infamies, — par paroles et par gestes, — que notre plume se refuse à mentionner.

Quant aux chants dont retentissait l'église, au cours de ces saturnales impies, leur obscénité est telle qu'elle ne saurait trouver place, même en latin, dans un rapport de gendarmerie. Dans un bouge de cabaret, et au milieu d'une orgie d'ivresse, de pareilles turpitudes oseraient à peine s'étaler.

Au sortir de l'église, la bande jacobine a repris le chemin de Saint-Chamond, en hurlant la *Marseillaise* et le *Ça ira* et n'a cessé de vociférer qu'à son entrée en ville.

P.-S. — Le parquet de Saint-Etienne est saisi de cette affaire.

Une enquête se poursuit.

Six ou sept arrestations ont déjà été opérées par les soins de M. Tuzoli, commissaire de police de Saint-Chamond, dont on ne saurait trop louer l'énergie.

L'enjeu du 14 octobre.

La lutte électorale qui va se dénouer, le 14 octobre, n'est pas de celles qui n'ont qu'une importance relative et secondaire.

Elle aura des résultats décisifs pour l'avenir et le repos du pays.

Que les optimistes ne se fassent pas illusion ; que les indifférents ne se croient pas à l'abri de l'orage, dans une égoïste neutralité.

Dans le procès que va juger le suffrage universel, il n'y a que ceux qui n'ont rien qui ne risquent pas de perdre.

Mais quiconque possède est plus ou moins directement menacé.

C'est une chose aussi facile qu'utile à démontrer à ceux qui croient qu'ils sont étrangers à la partie, et que, quoiqu'il arrive, ils n'auront pas à payer l'écot.

Propriétaires, actionnaires, obligataires, rentiers, détrompez-vous.

Que vous le vouliez ou non, que vous vous absteniez ou non, vous participez à la lutte, vous subirez ses conséquences.

Il ne s'agit pas, en effet, aujourd'hui d'une simple lutte d'idées, mais d'une lutte d'intérêt ; la bataille n'est pas seulement politique : elle est sociale. Le parti de la conservation défend tout contre le parti radical qui veut tout prendre.

Il n'est pas hors de propos de donner des détails positifs, pratiques, des détails de fait ou de chiffre à ces conservateurs abusés, indifférents, qui ne veulent pas croire que l'affaire les touche, et ne se trouvent en danger que lorsque la maison brûle.

En ce moment, la consigne de la coalition radicale est de se taire. Pas de programme indiscret, pas d'aveu compromettant. Il s'agit d'endormir dans une fausse sécurité la bourgeoisie et la propriété. Il s'agit, à force d'équivoques et de réticences, de gagner, si on le peut, la bataille électorale.

Mais les radicaux, s'ils se taisent maintenant, ont assez parlé, avant le mot d'ordre des politiques du parti, pour qu'on sache à quoi s'en tenir sur leurs desseins, sur leurs plans de réforme économique et fiscale, sur les promesses et les espérances que contiennent ces plans à l'adresse des ouvriers des villes, qui forment l'armée radicale, sur les menaces qu'ils renferment à l'égard des propriétaires fonciers et des ouvriers agricoles, de ceux que l'on nomme dédaigneusement « les ruraux. »

Les ruraux, qui savent le prix du travail, qui ont besoin d'ordre et d'autorité pour semer et recueillir en paix, les ruraux sont en

général conservateurs. C'est un crime qu'on leur fera payer si on le peut.

Vive l'ouvrier des villes ! haro sur le rural ! Tel est, en deux mots, le fond du programme des réformes économiques du parti radical.

Et ne croyez pas qu'il faille aller, pour justifier ces assertions, demander leur secret aux enfants perdus du radicalisme, aux réfugiés communards qui croupissent dans les bas fonds de Londres, de Genève ou de Bruxelles.

Propriétaires et rentiers, gens de travail et d'épargne de la ville et de la campagne, vous savez ce que le succès du radicalisme vous promet, vous savez ce que le triomphe des conservateurs vous assure. Vous savez ce que vous pouvez attendre du Maréchal, vous savez ce que vous devez redouter de Gambetta.

Ne l'oubliez pas : Voter pour le Maréchal et ses candidats, le 14 octobre, ce n'est pas seulement remplir le devoir du conservateur, c'est agir suivant son intérêt, c'est faire preuve de dévouement à l'ordre, c'est faire preuve d'intelligence en affaires. Les chiffres sont d'accord avec les principes pour faire souhaiter que les conservateurs l'emportent sur les radicaux.

M. GRÉVY ET LES FAITS.

Passons en revue quelques-unes des figures de rhétorique groupées par M. Grévy à l'usage des électeurs du IX^e arrondissement.

« La Chambre de 1876, dit-il, était animée d'un grand esprit de modération et de concorde. »

Elle était dirigée par M. Gambetta, « le fou furieux, » voilà pour la modération ; et elle a dépensé en disputes sans nom, en querelles de la halle, en tumultes inouis, plus de cent séances qui ont fêlé la sonnette de M. Grévy ; voilà pour la concorde.

« La confiance était revenue, les affaires avaient repris leur essor. »

Demandez au premier négociant venu si la crise commerciale ne remonte pas exactement aux élections de 1876. Cette Chambre a tout menacé, elle n'a rien fait, pas une loi d'affaires !

La politique la plus discordante n'y a pas chômé un jour !

« La Chambre a été brusquement enlevée à ses travaux commencés. »

Lesquels ? — Depuis seize mois, l'agitation la plus stérile, et pas une idée, pas un projet sérieux. La Chambre, en se séparant, n'a pas laissé regretter au pays une seule proposition rapportée, dont aucun citoyen pût honnêtement désirer l'adoption !

« La Chambre n'a jamais méconnu l'autorité du Président de la République, » et M. Grévy demande avec une certaine impudence qu'on lui cite un seul fait.

En décembre 1876, la Chambre renverse, après onze votes de défiance, le ministère Dufaure. Une crise s'ouvre.

Par une honteuse comédie, la majorité entreprend d'ajourner le vote du budget et de réduire le Maréchal à l'expédient des douzièmes provisoires, s'il ne consent à choisir pour ministres certains personnages et à en écarter d'autres ; enfin, on rédige un programme de gouvernement qu'on prétend imposer au Maréchal, ou sinon pas de budget.

Première révolte.

Lorsque, sur une question de loyauté et d'honneur, le ministère Simon est mis à la porte, la Chambre refuse le budget et sacrifie la vie nationale à ses rancunes contre le Maréchal, usant d'un droit constitutionnel.

Seconde et dernière révolte, calmée par la dissolution.

« La Chambre n'a pas contesté l'influence légitime du Sénat. »

La commission du budget n'a cessé de nier que le Sénat fût, en matière de finances, autre chose qu'une Chambre d'enregistrement. La commission du budget représentait exactement la majorité de la Chambre. Pour obtenir une capitulation sur ce chapitre, M. Jules Simon lui-même a dû menacer la Chambre de dissolution : Elle n'a cédé qu'à la force.

« La Chambre n'a pas aspiré à dominer

les autres pouvoirs, et à substituer une autorité conventionnelle à l'équilibre constitutionnel. »

En menaçant de refuser le budget, si l'on ne prenait un ministère qui lui fût absolument ému par le Sénat, la Chambre a empiété sur l'exécutif.

En supprimant, par voie d'annulation de crédit, des fonctions instituées par des lois, en contestant au Sénat le droit de rétablir les crédits illégalement supprimés, la Chambre empiétait sur le Sénat, elle se plaçait au-dessus des lois.

La prétention unique de ses leaders était de réunir dans la Chambre et notamment dans la commission du budget les attributions de l'exécutif (surveillance directe des actes administratifs des préfets) et celles du contrôle de contre-comptabilité (commissaires près des armées).

Le nier, c'est nier l'évidence.

Enfin, on a vu cette Chambre, comme une autre Convention, déférer à la cour d'assises un député pour délit d'opinion. On se serait-elle arrêtée dans cette voie ?

M. Grévy a gémi de tous ces excès d'une Chambre aussi violente qu'impuissante. Il a essayé d'empêcher plusieurs de ses sottises. Il les nie aujourd'hui.

M. Grévy a perdu le souvenir des tumultes sous lesquels succombait et son autorité et sa dignité, des folies qu'il entreprenait de prévenir, sans y avoir jamais réussi.

M. Grévy ne veut pas qu'on dise que son autorité était méprisée, que ses bons conseils étaient méconnus. Il refuse d'avouer. N'ayant pu rendre la Chambre sage comme lui, M. Grévy se met à délirer comme elle.

C'est peut-être de l'habileté ; ce n'est pas de la franchise.

A cet homme d'apparence austère, d'une gravité fort artificielle, il manque le caractère. Jamais homme n'a mieux prouvé que la raideur n'est pas la fermeté, la lourdeur la gravité, ni un air sérieux l'austérité.

M. Grévy, c'est la vertu républicaine : toute en façade. — *Henri des Houx.* (La Défense.)

Etranger.

Depuis le voyage de M. Crispi à Berlin, des nouvelles assez graves sont mises en circulation, et nous devons les discuter, quoiqu'elles soient encore enveloppées d'une certaine obscurité.

On a parlé du désir manifesté par lord Derby d'obtenir le concours de la France en vue d'une action diplomatique à exercer en Orient. Ce désir, d'après un journal parisien, serait suivi d'une véritable négociation. L'Assemblée nationale annonçait, il y a quelques jours, qu'un courrier de cabinet avait quitté Londres pour apporter au maréchal de Mac-Mahon des dépêches d'une haute importance. Ces dépêches offriraient à notre gouvernement une triple alliance à conclure entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, en prévision d'une action diplomatique dans les événements d'Orient.

Le lendemain, l'Univers, sans contester le désir du Foreign-Office, répondait que l'Assemblée nationale « allait trop loin en parlant de propositions formelles. » Voici, du reste, ce que disait ce journal, qui nous paraît dans le vrai sur cette question :

« D'après nos informations, l'Assemblée nationale va trop loin, en parlant de propositions formelles ; mais il est certain que le gouvernement anglais montre depuis quelques jours le vif désir, sinon la résolution, d'intervenir sérieusement dans le conflit d'Orient. Le voyage de M. Crispi en Allemagne, et l'accord qu'il a affirmé entre la Prusse, l'Italie et la Russie, auraient déterminé l'Angleterre à prendre cette attitude plus tranchée. »

On savait bien, dans les conseils de l'Angleterre, que l'entente existait entre les cabinets italien, prussien et russe, mais on doutait qu'il pût en résulter, dans un très-prochain avenir et en vue de l'Orient, une action commune. Grâce aux dernières démonstrations italo-prussiennes, on pense aujourd'hui autrement.

D'autre part, un article de la Gazette de Saint-Petersbourg, dont nous donnons ci-dessous la traduction, montre que la Prusse prend ouvertement fait et cause pour la Russie. »

Il est malheureusement trop vrai qu'il existe une entente entre l'Italie et l'Allema-

gue, une alliance d'intérêts et d'ambitions que le voyage de M. Crispi à Berlin a confirmée, en dépit des démentis de M. Melegari. Le ministre des affaires étrangères italien a bien pu dire à notre ambassadeur que cette alliance était « beaucoup moins avancée et beaucoup plus incertaine que ne le voudrait M. de Bismark; » il n'en est pas moins vrai qu'un accord existe en prévision de complications futures.

Cet accord est ancien déjà. Il a été conclu en 1866, par les conseils funestes de l'empereur Napoléon III; il s'est cimenté en 1870, à notre détriment, au milieu de nos désastres; il s'est manifesté de nouveau à Constantinople par l'action commune de l'Italie et de l'Allemagne en faveur de la Russie. La faute inépuisable de la politique impériale en 1866 pèse encore lourdement sur nous.

Il n'est pas étonnant que l'Angleterre, très-clairvoyante, inquiète de cette triple alliance russo-italo-allemande, cherche un contrepois, et pour cela offre une alliance diplomatique à l'Autriche et à la France. Cela est dans la nature des choses; mais la réalisation, pour nous du moins, est difficile.

Nous avons dit les raisons majeures qui nous imposaient, dans le conflit actuel et dans ceux qui peuvent surgir, la plus extrême réserve, et nous espérons que notre gouvernement la gardera. Nous ne pouvons conclure d'alliance qu'à la condition d'y trouver des garanties formelles de force et de sécurité.

Pour l'Autriche, la situation est aussi extrêmement délicate, et l'attitude de son gouvernement nous prouve qu'il le comprend.

L'Autriche est isolée et pressée entre l'Allemagne et l'Italie, qui peuvent, d'un moment à l'autre, la menacer dans ses possessions allemandes et dans son littoral de l'Adriatique.

La fameuse alliance des trois empereurs n'est pour elle qu'un lien de fer qui enchaîne sa liberté et la tient, malgré elle, dans la dépendance de Berlin. Derrière la diplomatie officielle, en dehors des protestations d'amitié qu'on peut échanger dans les entrevues de Reichstadt et de Salzbourg, se trament de sourdes menées qui minent la monarchie austro-hongroise.

Le complot de Transylvanie a échoué, dira-t-on. Cela est vrai, mais il révèle un état de choses fort grave, qui persiste toujours malgré l'activité de la police. Il est prouvé aujourd'hui qu'il a des ramifications dans une moitié de la Hongrie et dans le royaume de Pologne et que si les agents subalternes, les hommes de coup de main, sont arrêtés, les auteurs principaux du mouvement continuent leurs menées.

Or, quel est le but véritable de ce mouvement?

Le premier objectif indiqué de cette expédition de Risque. Tout était l'invasion de la Roumanie pour couper les communications de l'armée russe. Est-ce bien là la vérité? Nous en doutons.

Nous constatons que l'état-major russe et roumain ne s'est nullement effrayé, comme s'il était prévenu d'avance, ou comme s'il comptait sur une autre intervention pour conjurer le danger. Pas un corps n'a été détaché pour surveiller la frontière, pour défendre les défilés des Karpathes d'où peut venir l'invasion. On s'en rapporte donc, pour prévenir le péril, à la police autrichienne.

Mais enfin cette action de la police irrite profondément les Hongrois si favorables à la cause des Turcs, si ulcérés depuis longtemps contre la Russie. Il y a dans ce conflit entre les deux politiques de Vienne et de Pesth un commencement de rupture entre les deux moitiés de la monarchie austro-hongroise. Nous touchons peut-être là au but véritable du complot.

Depuis longtemps un élément révolutionnaire mine l'Autriche et suscite à toute occasion des difficultés pour pousser à un conflit avec la Hongrie. Le complot n'avait peut-être pas d'autre but que d'accentuer encore davantage les divisions entre les deux royaumes unis, et de préparer une rupture, au nom d'une intervention en faveur des Turcs demandée par les Hongrois. Tel était le but réel du complot de Transylvanie. Si les comités panslavistes rêvent la destruction de la Turquie, d'autres, en poussant à l'alliance avec l'Islam, rêvent peut-être le morcellement de l'Autriche.

On voit que la situation du cabinet de Vienne est presque aussi délicate que la nôtre. On pressent en Autriche qu'une immense conspiration est ourdie, derrière le

drame des événements, pour remanier la carte d'Europe de fond en comble.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans la nouvelle donnée par l'Assemblée nationale; nous croyons bien que l'Angleterre cherche à nouer des alliances sur le continent en prévision d'une action commune dans les affaires orientales; mais de là à une réussite facile il y a loin.

Si c'est le rétablissement de la paix que propose l'Angleterre, nul doute que la France et l'Autriche ne lui prêtent leur concours diplomatique; si c'est une intervention armée au nom des intérêts britanniques, le succès est plus douteux. La France ne peut rien et ne veut rien en Orient. Quant à l'Autriche, elle a plus que jamais à suivre une politique de sagesse et de prudence.

On écrit de Bucharest, 8 octobre, à l'Assemblée nationale :

« On vient de commencer sur le Danube les travaux d'un pont en fer que le général Totleben va faire construire en vue d'assurer l'arrivée des approvisionnements des armées russes. »

» Les proportions en sont gigantesques.

» On prépare ici, au château du prince Charles, les appartements devant servir à l'impératrice de Russie, qui viendra y demeurer pendant tout le temps du séjour du Czar à l'armée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il a été beaucoup question, ces jours-ci, du passage dans la disponibilité des jeunes soldats de la 2^e portion du contingent de la classe 1875. Ceux-ci, qui sont au nombre de 44,968, doivent être maintenus sous les drapeaux pendant une année entière, aux termes de l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement.

Toutefois, l'article 41 de la même loi confère au ministre de la guerre la double faculté :

1^o De maintenir au corps pendant une deuxième année ceux qui, à l'expiration de la première, ne savent pas lire ni écrire et ne satisfont pas aux examens d'aptitude professionnelle;

2^o D'envoyer en disponibilité dans leurs foyers ceux qui, par l'instruction acquise antérieurement à l'entrée au service, ou par celle reçue sous les drapeaux, remplissent, après six mois, toutes les conditions d'aptitude professionnelle exigées par les règlements en vigueur.

Bien donc que les Chambres aient voté les fonds nécessaires pour conserver la deuxième portion sous les drapeaux pendant une année entière, le ministre de la guerre est absolument libre de renvoyer immédiatement ce contingent en totalité ou en partie, quoique l'année de service prévue par la loi n'expire que le 25 décembre prochain.

THEATRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, 15 octobre, la troupe de comédie du Grand-Théâtre d'Angers donnera sur notre scène une représentation composée des *Vivacités du capitaine Tic*, comédie en 3 actes, du Vaudeville, et de *Bataille de Dames*, comédie en 3 actes, du Théâtre-Français.

Angers. — Voici les détails donnés par le *Journal de Maine-et-Loire* sur le terrible accident qui a eu lieu avant-hier soir à trois heures et demie, à Angers, rue Desjardins.

« On creuse dans cette rue, près du Mail, une tranchée de 2 mètres de profondeur sur 4 m. 50 de large pour un aqueduc destiné à l'écoulement des eaux. »

» Un éboulement considérable s'est produit tout à coup en face la maison de M. Charil de Ruillé, et a couvert quatre ouvriers qui travaillaient en ce moment dans la tranchée.

» Leurs camarades les ont immédiatement retirés et les ont transportés sous une remise chez M. Charil de Ruillé.

» Trois étaient blessés. Ce sont : MM. Bodinier, René, 63 ans, terrassier, rue de la Madelaine, les jambes contusionnées, ses blessures sont heureusement peu graves; M. Kergravatte, Pierre, 56 ans, terrassier, rue Gâte-Argent, fracture à la cuisse droite; M. Lotin jeune, 50 ans, terrassier, place du Château, fracture à la jambe gauche.

» Malgré tous les soins prodigués par MM. les docteurs Hébert et Laurent, le quatrième

n'a pu être rappelé à la vie; il est mort vers 4 heures 1/2. Ce malheureux terrassier se nommait Henri Colin, âgé de 44 ans; il était marié et père de cinq enfants. Par les soins de la mairie, le corps a été transporté dans une voiture à son domicile, faubourg Saint-Samson.

» Les trois blessés, après pansement, ont été transportés sur des brancards à l'hospice Sainte-Marie. »

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Malgré les instructions très-précises de M. le ministre de l'instruction publique défendant au corps enseignant de s'immiscer dans les questions politiques, et surtout de prendre parti contre le gouvernement, M. le proviseur du lycée de Nantes, en voulant transgresser les instructions ministérielles, vient d'être frappé d'une mesure disciplinaire qui l'a mis en disponibilité. Une autre décision ne tardera pas, nous assure-t-on, à être prise contre ce fonctionnaire. »

Tribunaux.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS.

Audience du samedi 6 octobre.

PRÉSIDENCE DE M. RICHARD.

Les Romanichels. — Une razzia.

Un procès bien singulier s'est défilé samedi devant le tribunal correctionnel.

Après quelques affaires moins importantes, on a amené devant le tribunal deux prévenus, un homme et une femme, accusés de vol à la tire. La situation des deux inculpés rendait cette affaire particulièrement intéressante.

L'accusée se nomme Marie Hofmann, elle est âgée de 20 à 25 ans, elle tient une petite fille de deux ans environ dans ses bras.

L'accusé, dont on ne connaît ni l'âge exact ni le lieu de naissance, déclare se nommer — c'est un nom de guerre probablement — Steinberg; il paraît âgé de 17 à 18 ans environ.

Marie Hofmann a volé par un procédé assez ingénieux une somme de 45 francs à une aubergiste d'Angers; voici de quelle façon. Elle entre un matin dans le magasin de cette dame et lui demanda si elle n'avait pas, dans la monnaie qu'elle reçoit journellement, des pièces de Victor-Emmanuel, en lui proposant en échange des pièces lui servant, disait-elle, pour présenter des tours de prestidigitation.

Le bonne femme, confiante, déversa sur la table toute sa fortune, et se mit à examiner sou par sou. Vérification faite, il se trouva cinq sous à l'effigie de Victor-Emmanuel, que l'étrangère voulait payer six sous; puis elle s'en alla.

Dans la journée, en faisant sa caisse, la dame... constata la disparition d'une somme de quarante-cinq francs. Il paraît que, suivant l'expression de M. le président, Marie avait ce jour-là de la glu aux doigts.

Les quarante-cinq francs furent retrouvés en partie dans la poche de Marie Hofmann, en partie dans la poche de son amant, qui était son complice, le nommé Steinberg.

M. le président interroge la prévenue, et lui apprend — apprendre n'est peut-être pas le mot exact — qu'elle a déjà été condamnée pour des vols dans des circonstances absolument identiques. La dernière condamnation a été obtenue à Tours: elle a été d'un an de prison; il y avait à peine quatre mois que Marie Hofmann était sortie de ce lieu de repos.

Quant à Steinberg, il déclara n'avoir jamais été condamné.

Jusqu'à rien que de fort ordinaire; mais voici qui est plus piquant: M. le président, qui paraît bien plus au courant de la vie des prévenus qu'ils peuvent l'être eux-mêmes, révèle un petit détail qui a son importance pour la société tout entière.

Il paraît en effet que Marie Hofmann et son complice font partie de l'association des Romanichels.

Les Romanichels sont très-probablement une société fondée sur le modèle des clans de bohémien qu'on a vus dernièrement en France.

Tous les membres de cette association — ils ne sont, dit-on, pas moins de deux à trois cents en France — correspondent entre eux et semblent unis par une touchante confraternité.

On s'attend les uns les autres à la sortie de prison: en se fait parvenir de l'argent, on a peut-être des mots de passe et des mots de ralliement: dans tous les cas, il y a des phrases consacrées et des mots à double sens.

Quand dans la lettre d'un adepte des Romanichels vous trouvez cette expression: « Un tel » ou

« une telle » est malade, ne vous apitoyez pas trop sur son sort: cela veut dire tout simplement « qu'un tel » ou « une telle » est en prison.

On assure qu'il y a dans cette dangereuse famille plusieurs condamnés à mort par contumace activement recherchés.

Il y a quelque temps, à Poitiers, un nombre assez considérable de Romanichels, qui travaillaient dans le département, s'étaient donné rendez-vous à la gare. On ne put opérer à temps leur arrestation.

Pendant les débats de l'affaire de Marie Hofmann et de Steinberg, la salle du tribunal était pleine de monde: à plusieurs reprises, la petite fille que l'accusée portait dans ses bras avait paru faire des signes et montrer du doigt des figures qui lui étaient connues: elle avait surtout manifesté une certaine agitation quand trois individus avaient dû être expulsés de la salle pour cause de tapage.

En faisant un peu plus attention, il était facile de voir que Steinberg ne quittait pas l'auditoire des yeux: un avocat présent à l'auditoire nous a même affirmé avoir vu quelques individus d'allures louches plaçant leur main droite devant les yeux d'une certaine façon et semblant faire aux accusés un signe de reconnaissance.

M. le président n'avait pas été le dernier à soupçonner qu'il y avait là peut-être une importante capture à opérer: il donna à son banc un ordre, et plusieurs gendarmes allèrent se poster à la porte de sortie.

Les débats continuèrent sans autres incidents; la fille Hofmann fut condamnée à quatre années d'emprisonnement et cinq années de surveillance de la haute police: son complice, Steinberg, fut condamné à huit mois.

M. le président déclara alors l'audience suspendue pendant dix minutes. A ce moment, la *souricière*, c'est le terme consacré, était établie: le public ne pouvait passer que par une seule porte, entre une haie de gendarmes et d'agents de police.

Tout individu à mine suspecte était mis de côté, et, une fois la salle vide, la force armée se trouvait avoir entre les mains onze des individus soupçonnés, qu'on dirigeait par files vers la chambre d'instruction.

A ce moment, un grand diable à figure louchée, orné de longs cheveux qui lui tombaient sur les yeux et qui faisait partie de l'intéressant cortège, laissa échapper, en apercevant de loin la voiture cellulaire, ce mot typique: « Nous allons monter en fiacre. »

Ce qui s'est passé dans l'interrogatoire, nous le savons: deux habitants d'Angers, compromis bien malgré eux dans cette affaire, furent immédiatement relâchés: mais on garda les neuf autres, dont l'identité et les mœurs ont semblé suspectes. Il y avait cinq hommes et quatre femmes. L'un des individus arrêtés a été trouvé porteur d'une somme de 500 fr., dont il n'a pas voulu — et pour cause dire l'origine.

Il avait dit vrai: ils sont montés en fiacre.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante affaire, si elle a des suites, ce qui est plus que probable. (Patriote.)

Dernières Nouvelles.

Au dernier moment, nous apprenons de source autorisée qu'un nombre des questions mises à l'ordre du jour du conseil des ministres, était celle d'un nouveau manifeste du gouvernement.

Elle a été décidée affirmativement, et cet important document paraîtra sous peu de jours.

Pour les articles non signés: P. GONST.

Chronique Financière.

Bourse du 10 octobre 1877.

La Bourse a été agitée sans que les affaires aient présenté beaucoup d'animation, les acheteurs ont fini par rester maîtres du terrain. Ils ont fait coter en clôture le 3 0/0 à 69 et le 5 0/0 à 105.15, c'est l'intervention du canton qui a décidé de la victoire en faveur de la spéculation à la hausse. Les recettes générales ont acheté 17,000 fr. de 3 0/0 et 74,000 fr. de 5 0/0. On a escompté 6,000 fr. de 3 0/0 et 57,000 fr. de 5 0/0; le déport du comptant à la liquidation a atteint 0.15. Le 5 0/0 italien s'est maintenu sans grandes affaires à 70.55. Les autres fonds d'Etat étrangers ont été assez maltraités. On a reculé à 61.60 sur les florins autrichiens en or, à 76 1/2 sur le 5 0/0 russe 1870, à 41 7/8 sur l'Extérieure espagnole. Les obligations égyptiennes 6 0/0 étaient lourdes de 164 à 163. Les actions des sociétés de crédit étaient offertes. La Banque de France a reculé à 2,995. Le Crédit foncier de France a encore perdu 7 fr. 50 à 632.50. Les chemins allemands sont en réaction marquée de 571.25, cours de début. Les chemins autrichiens ont reculé à 562.50. On offrait les Lombards à 157.50. Les obligations foncières nouvelles ont fléchi jusqu'à 355, c'est leur plus bas cours depuis leur émission. (Correspondance universelle.)

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 fr. par AN. **4 fr.** par AN.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^o**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

PARIS, 1875 et 1876. Médaille d'argent. Médaille d'Or.



Plusieurs Mentions et Médailles de 2^e classe.
16 ANNÉES D'EXPÉRIENCES, 3,000 CERTIFICATS d'Agriculteurs, de Présidents de Comices agricoles, etc.
Recettes saines et abondantes, 15 FR. PAR HECTARE.
Nous engageons tous les cultivateurs, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée franco par le fabricant de l'ENGRAIS BOUTIN. Guide pratique des divers travaux de chaque mois.
S'adr. à M. James BOUTIN, 96, avenue des Ternes, Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures; Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1833, l'efficacité remarquable de l'anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.
Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. matin.	11 h. 41 m. soir.
11 — 20 —	— — — —	9 — 30 —	— — — —
1 — 30 — soir.	— — — —	11 — 41 —	— — — —
7 — 40 —	— — — —	— — — —	— — — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 —	7 — 40 —
10 — 45 —	— — — —	7 — 40 —	— — — —
12 — 30 — soir.	— — — —	11 — 20 —	— — — —
6 — 45 —	— — — —	— — — —	— — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	68 95		05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	640		5	Canal de Suez	690	7 50	
4 1/2 %	97 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	610			Crédit Mobilier esp.	308 75		1 25
5 %	105 25		10	Crédit Mobilier	150			Société autrichienne	562 50		11 25
Obligations du Trésor, 1. payé.	482			Crédit foncier d'Autriche	507 50		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	484		25	Charentes, 500 fr. t. p.	126 25			Orléans	325		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	484		1	Est	618 75			Paris-Lyon-Méditerranée	321 25		
— 1865, 4 %	503 75	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée	1008 75	1 25		Est	319		
— 1869, 3 %	381 25		2 75	Midi	750			Nord	327		
— 1871, 3 %	365		1	Orléans	1015			Ouest	320		
— 1875, 4 %	490		3	Nord	323 75		3 75	Midi	320 50		
— 1876, 4 %	476		1	Ouest	1015			Charentes	331 25		
Banque de France	2995		10	Ouest	660		1 25	Vendée	145		
Comptoir d'Escompte	642 50		1 25	Vendée, 500 fr. t. p.	1188 75		3 75	Canal de Suez	595		
Crédit agricole, 200 f. p.	347 50		2 50	Compagnie parisienne du Gaz	493		8 75				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360			C. gén. Transatlantique	493						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — — — —	9 — 1 — — — — —	1 — 36 — — — — —	4 — 10 — — — — —	7 — 15 — — — — —	10 — 37 — — — — —
---	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — — — — —	9 — 40 — — — — —	12 — 40 — — — — —	4 — 14 — — — — —	10 — 38 — — — — —
---	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

L'an 1877, le dimanche 21 octobre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Le Blayé, notaire à Saumur, à la requête de M^e Constant Coulon-Agnesset et de M^e Constance-Eugénie Coulon, veuve Poitvin, à la VENTE par adjudication publique des CREANCES dépendant de la succession bénéficiaire de M. Constant Coulon-Cornière, ancien boulanger à Saumur.

Montant des créances : 3,105 f. 89 c.
Mise à prix : 100

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (333)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE LA GAUCHERIE

Commune de Restigné, à 20 minutes des gares de La Chapelle et de Saint-Patrice.

Composée d'une belle maison de maître, de servitudes très-vastes; le tout de construction récente; beaux jardins, bassin, terre, pré et vigne, d'un grand rapport; le tout d'un seul tenant, renfermé de murs, avec beaux espaliers, contenant environ 8 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M. Coulon-Leconfre, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, à Saumur. (312)

CATHÉLINEAU AÏNE,
Rue du Portail-Louis, n^o 37.

LIQUIDATION
Pour cause de cessation de commerce.

VENTE
DE
TOUTES LES MARCHANDISES
Au prix de facture.

Grand choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs, crêtonnes, madapolams, couffils, flanelles de santé, mérinos, cachemires, nouveautés, etc., etc. (320)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

GRANDE QUANTITÉ
DE BONS FUTS
Anjou et Bordelais,
A VENDRE
A PRIX MODÉRÉS.
Chez M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (318)

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

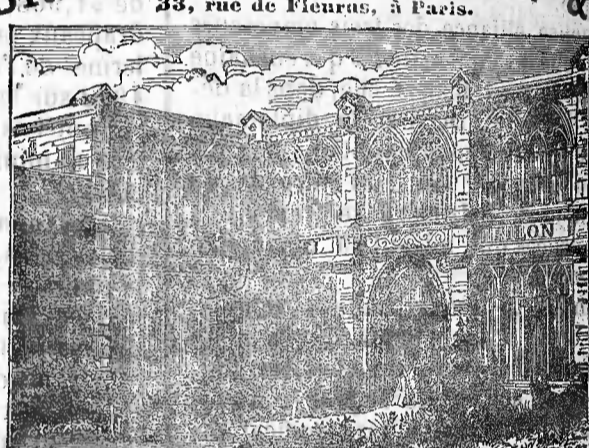
CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
48, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (394)

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^o
33, rue de Richelieu, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS.
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.
Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moschiesi, soit 14 volumes grand format. Prix : 30 fr.
Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

LES MODES PARISIENNES
Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION		DEUXIÈME ÉDITION	
COMPRENANT		COMPRENANT	
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;	2 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.	Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.	

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.